QUESTION ÉCRITE de Loïc FRAITURE pour le groupe PTB*PVDA au Conseil communal de Saint-Gilles, concernant l'entretien des espaces verts du Foyer du Sud.

Cher.es membres du Collège,

Nous avons appris que des espaces verts appartenant au Foyer du Sud qui étaient auparavant entretenus par les services communaux ne seraient désormais plus entretenus par la Commune.

Mes questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous nous dire de quels espaces il s'agit ?
- Pouvez-vous nous dire de quelles tâches exactement il s'agit ici ?
- Pouvez-vous nous dire ce qui motive cette décision ?
- Pouvez-vous nous dire à quelles nouvelles tâches le personnel sera affecté ?
- Pouvez-vous nous dire quand cette décision a été prise par le Collège et quand elle est entre vigueur ?

Merci pour vos réponses,

Loïc Fraiture

St Gilles Gillis



Espace public

Loic FRAITURE

Avenue Jean Volders, 44

1060 Saint-Gilles

Saint-Gilles, le

réf:

vos réf:

annexe(s):

12/3/2020

12032020-5-01445

Objet : votre question relative à l'entretien des espaces verts du Foyer du Sud

Monsieur le Conseiller communal,

Nous faisons suite à votre courriel du 11 février dernier par lequel vous souhaitez obtenir des informations concernant l'entretien des espaces verts du Foyer du Sud.

Jusqu'à leur réaménagement, le square Jordens (réaménagé et privatisé en 2006) et le square Van Caulaert (réaménagé et privatisé en 2002) faisaient partie des voiries communales.

Le service communal était chargé d'effectuer un entretien ordinaire à savoir la tonte du gazon, les tailles des haies et arbustes, l'enlèvement des feuilles et des mauvaises herbes.

Les espaces verts - Jordens, Van Caulaert, ont acquis un statut privé à la suite de leur réaménagement et s'affichent bien comme tels.

Ils ne sont donc plus accessibles au public. Le square Jordens a été réaménagé par Beliris en 2006 et le square Van Caulaert en 2002. Ils sont d'ailleurs fermés par des grilles.

En 2013, le collège a décidé de scinder le service des "plantations" communal en 2 : d'une part, le service des <u>espaces verts</u> intégré au service des espaces publics (les rues, les parcs et les places sur le territoire de Saint-Gilles), d'autre part, les <u>propriétés communales</u> chargé des espaces extra muros (la plaine Corneille Barca, l'Union, le Bens, .), ainsi que de ceux des écoles et des crèches.

Cette scission a impliqué une réorganisation des effectifs et un nouveau management des 2 services plus petits.

Le service des <u>espaces verts</u> comprend 10 ouvriers qui entretiennent les parcs, les places, les rues, soit plus de 1500 arbres et pieds d'arbres, les bacs à fleurs et jardinières, les plaines de jeux et de nouveaux lieux et installations, comme le parc Germeau (2016), la plaine de jeux de l'avenue du Roi (aménagements du contrat de quartier 2018), etc.

Par ailleurs, l'Ordonnance de 2013 relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en Région de Bruxelles-Capitale a modifié nécessairement les pratiques de gestion, la commune de Saint-Gilles avait largement anticipé et mis fin à l'utilisation des pesticides depuis plusieurs années,

Contact :

Anne DE CANNIERE

- т 0032 (0)2 536.02.17
- F 0032 (0)2 536 02 02
- M adecanniere@stcilles.brussels

Saint-Gilles

Place Van Meenen 39 8-1060 Bruxelles

- т 0032 (0)2 536 02 11
- F 0032 (0)2 536 02 02
- м contact.1060@stgilles.brussels
- w www.stgilles.brussels

arc GKCCBEBB

IBAN BE53 0910 0017 7053

bien avant l'échéance du 31/12/2018. Les pratiques de gestion demandent depuis davantage de main d'œuvre.

En conséquence, face à l'augmentation de la charge de travail, la responsable du service des espaces publics a informé l'Echevine compétente dès 2016, que l'entretien des espaces publics, absolument prioritaire par rapport aux espaces privés du Foyer du sud, ne permettait plus de continuer à mener de front leur gestion. Rappelons en outre que depuis 2014, le Foyer Saint-Gillois a fait place au Foyer du Sud qui couvre également la commune de Forest.

Les effectifs du service des espaces verts sont aujourd'hui largement insuffisants face à l'accroissement des tâches et installations.

Cette décision n'a pas été formellement entérinée par le collège.

En espérant avoir pu répondre à votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

Laurent PAMPFER

Le Bourgmestre,

Charles PICQUÉ